

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pôle organisation scolaire et accompagnement des écoles, des établissements scolaires et des services

Division Vie Educative des Ecoles et des Etablissements

Chef de division DV3E Thierry Meslet

Animation éducative des écoles et des établissements

Affaire suivie par Samia Djedoui

> Téléphone 04 67 91 48 92

> > Courriel

agrementassociations@ac-montpellier.fr

Rectorat de Montpellier 31, rue de l'Université CS 39004 34064 Montpellier Cedex 2

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



Montpellier, le

2 4 IAN. 2019

La rectrice de la région académique Occitanie Rectrice de l'académie de Montpellier Chancelière des universités

à

Association L'Enfant en Majuscule 8 Avenue Jules Ferry 66380 Pia

Monsieur le président,

Votre dossier de demande de renouvellement d'agrément a été examiné par le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP) lors de sa séance du jeudi 13 décembre 2018.

Compte tenu de son avis, j'ai décidé de renouveler l'agrément de votre association pour une durée de cinq ans à compter de ce jour, pour le territoire de l'académie de Montpellier, au titre des actions suivantes :

- intervention pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les écoles et les établissements scolaires ;
- organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;
- contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Je vous rappelle cependant que cet agrément ne vous dispense pas d'obtenir l'autorisation du chef d'établissement ou du directeur d'école pour vos interventions.

De plus, vos interventions doivent être effectuées en présence d'un membre de l'équipe pédagogique ou de la communauté éducative.

Il vous appartiendra de me transmettre, chaque année, une liste des écoles et des établissements scolaires dans lesquels votre association est intervenue ainsi qu'un rapport d'activité sur les points pour lesquels vous recevez cet agrément. En outre, vous devrez me signaler tout changement affectant l'association : changement des intervenants et des membres du conseil d'administration, modifications de statuts, etc.

Cet agrément pourrait vous être retiré s'il s'avérait que vous n'en respectiez pas les termes, les principes et modalités indiqués dans votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Béatrice Gille